



1



2

Ces dernières années, les incursions du blaireau dans les jardins, vergers, terrains de sport et autres parcs se sont développées. En Wallonie, sa population a été particulièrement fragilisée au cours des années 1980, mais dès l'arrêt des campagnes de gazage des terriers, en 1982, une stabilisation, suivie d'un redressement progressif des populations du sud du sillon Sambre et Meuse a pu être noté (Libois¹, 2006).

LE BLAIREAU : QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Le blaireau (*Meles meles*) est un mustélide d'un poids moyen de 12-13 kg (de 8 à 20 kg). Son régime alimentaire omnivore est très diversifié : lombrics (jusqu'à 100 kg par an), larves d'insectes, limaces, escargots, batraciens, petits rongeurs, fruits de toutes sortes (glands, faines, pommes, myrtilles, mûres, etc.), céréales, maïs et autres végétaux. Il est actif la nuit et vit en clans familiaux de 2 à 12 individus (4 en moyenne). L'étendue du domaine vital d'un clan est de l'ordre d'une centaine d'hectares. Son habitat est mixte, à la fois agricole (disponibilité alimentaire) et forestier (gîte). Son terrier, qu'il occupe tout au long de l'année, est de préférence établi dans une pente en terrain meuble, parfois dans une anfractuosité de rocher. Il affectionne les lisières forestières, notamment à proximité des prairies riches en lombrics. On le rencontre aussi dans des milieux plus ouverts, pour autant qu'il y trouve des opportunités pour l'installation d'un terrier : bosquet, haie épaisse, talus couvert de ronces, etc. Près des habitations humaines, il creuse généralement son terrier sous une végétation arbustive très dense, voire parfois dans des lieux plus insolites (fondations de grange/hangar).

LES INDICES DE PRÉSENCE DU BLAIREAU

L'animal est discret mais plusieurs indices trahissent sa présence.

L'observation d'individus écrasés le long des routes

C'est surtout en mars et en avril, lorsque les animaux sont à la recherche de nouveaux territoires, qu'ils paient le plus lourd tribut à la circulation routière. La mortalité annuelle due au trafic routier est estimée à environ 20 % de la population.

¹ LIBOIS R. 2006. Les mammifères non volants de la Région wallonne: tendances des populations. Dossier scientifique réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006 sur l'État de l'Environnement wallon. Unité de Recherches zoogéographiques, Université de Liège. 127 p.

Le terrier

Maître tesson est un grand terrassier qui s'affaire régulièrement autour de sa demeure. Celle-ci présente un aspect différent de celle du renard. La terre extraite (souvent plusieurs m³) qui s'amoncelle à la sortie des gueules² a tendance à former un imposant cône de déblais. Les abords du terrier sont d'une propreté méticuleuse : il n'y a ni restes de repas ni excréments. Il est néanmoins possible de retrouver de la litière (herbes, feuilles, mousses, petites branches de bois mort) à l'entrée de la tanière.



3

Cônes de déblais bien marqués



5



6

Latrine

L'empreinte

L'empreinte mesure 6 cm de large et comporte 5 doigts serrés relativement parallèles. La plante du pied (talon) est bien visible et la marque des longues griffes est souvent apparente aux pattes antérieures.



7

L'empreinte ressemble à celle d'un ours en miniature

Les coulées

Les allées et venues répétées du mustélide impriment au sol de véritables coulées (sentiers) d'environ 20 cm de large.



4

Coulée vers une parcelle de maïs

La présence de poils sur les clôtures

Les poils du dos pris dans les barbelés sont blancs ou beiges, longs, et présentent une ou plusieurs bandes noires.

² orifices du terrier

Les dégâts du blaireau en zone d'habitat



Wallonie

POURQUOI LE BLAIREAU FRÉQUENTE-T-IL LES ZONES D'HABITAT ?

A l'aide de sa truffe et de ses pattes, le mustélidé fouille et retourne superficiellement le sol des prairies et des pelouses riches en lombrics et en larves d'insectes. Cette action laisse des traces appelées « vermills ». En conditions normales, ceux-ci sont insignifiants et ne dépassent pas quelques cm². Lors des périodes de sécheresse, ces vermills peuvent être plus nombreux. En effet, durant ces périodes, les vers de terre sont moins accessibles car enfouis profondément dans le sol. Par contre, les larves de certains insectes du sol remontent se mettre au ras du système racinaire des plantes pour les consommer. En cas de fortes densités, les larves prennent le dessus sur les plantes qui poussent au ralenti, provoquant leur affaiblissement voire leur disparition (apparition de plaques jaunâtres caractéristiques). Dans les pelouses au gazon ras, elles constituent une source de protéines facile d'accès pour le blaireau. En période sèche, les petites touffes d'herbe retournées se présentent classiquement sous forme d'un feutrage mort. Les vermills du blaireau peuvent faire penser à première vue à des dégâts de sangliers, mais ils restent toujours superficiels et limités à quelques cm² d'un seul tenant. Il n'y a pas de grosses mottes d'herbe retournées.



Classiquement, les vermills du blaireau sont insignifiants...



... mais dans certains cas, ils sont plus importants



En période de sécheresse, les petites touffes d'herbe retournées se présentent sous forme d'un feutrage mort



A titre de comparaison, les dégâts du sanglier, lorsqu'ils sont superficiels, sont toujours plus larges, plus imposants

QUI INDEMNISE LES DOMMAGES ?

Les particuliers ne peuvent prétendre à aucune indemnisation pour des dommages de blaireau dans leur propriété. Rappelons que ceux-ci restent la plupart du temps très limités. En cas de dégâts anormaux, il leur est conseillé de se protéger.

COMMENT PROTÉGER SON JARDIN ?

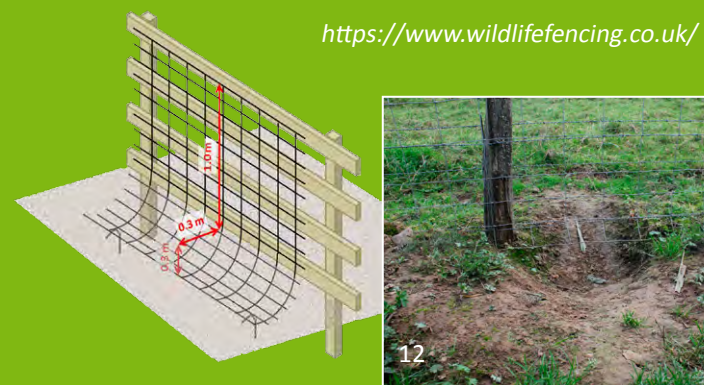
En premier recours, l'usage d'un répulsif olfactif peut être envisagé. Les odeurs fortes telles que celles des huiles essentielles (lavande, tea tree) ou de l'eau de javel diluée sont en principe dissuasives. Dès que les dommages débutent, des chiffons imbibés sont disposés à 10 cm de hauteur au niveau des coulées fréquentées et des points de passage potentiels. Les odeurs humaines (urine, cheveux dans des bas-nylon) sont également très désagréables pour le mustélidé. Les répulsifs olfactifs constituent un moyen de protection relativement simple à mettre en oeuvre, mais leur efficacité n'est jamais garantie à long terme (nécessité de renouveler les produits, phénomène d'accoutumance des animaux, failles possibles dans le dispositif, difficulté de protéger de grandes surfaces).

Une solution efficace est l'installation d'une clôture empêchant les animaux de pénétrer dans le jardin.

Une clôture rigide avec treillis en fils d'acier galvanisé (type treillis à moutons) et piquets en bois ou piquets métalliques donnera satisfaction à condition de respecter les règles suivantes :

- espacement des mailles : maximum 10 cm ;
- diamètre du fil du treillis : minimum 1,5 mm ;
- hauteur du treillis : minimum 130 cm, dont 100 cm hors sol et 30 cm en sous-sol, si possible recourbé vers l'extérieur de la propriété ;
- espacement entre les piquets : 3 à 4 m maximum ;
- contrôle occasionnel de l'état du dispositif sur tout son pourtour.

<https://www.wildlifefencing.co.uk/>



Il est nécessaire d'enterrer le treillis sous peine d'inefficacité du dispositif

Une clôture électrique³ peut aussi être envisagée pour empêcher l'incursion des animaux. Les dommages ayant souvent lieu lors d'une période de sécheresse, le dispositif peut être apposé de façon temporaire. Il comporte 2 à 3 niveaux de fil (10-30 cm ou mieux 10-20-30 cm de hauteur par rapport au sol). Il est indispensable que les fils soient bien tendus et que le premier niveau soit proche du sol car le blaireau est un animal bas sur pattes (hauteur au garrot : 30 cm). Cela nécessite un bon entretien des abords de la clôture afin d'éviter que de la végétation touche les fils, ce qui entraînerait des pertes de charge. Le voltage conseillé va de 6 à 8 kV selon les études réalisées. En période sèche, la prise de terre doit être arrosée de temps en temps pour permettre un bon retour de courant et garantir une énergie suffisante en cas de contact avec le fil.

³ une brochure détaillée sur la clôture électrique est disponible sur le site internet http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/cloture_electrique_sanglier.pdf

LE BLAIREAU EST-IL DANGEREUX POUR L'HOMME ?

L'urbanisation croissante, conjuguée au développement de ses populations, ont conduit le mustélidé à se rapprocher des habitations. Il n'en reste pas moins un animal sauvage qui a peur des humains et cherche à les fuir. Il n'est aucunement dangereux pour l'homme. Sauf s'il est attaqué, le blaireau ne représente pas non plus une menace pour les chiens.

A ÉVITER !

En raison des risques évidents que cela comporte et parce que l'espèce est protégée par la Loi sur la Conservation de la Nature, il est interdit de porter atteinte aux blaireaux de quelque manière que ce soit ainsi que de détériorer leur gîte. Il est aussi recommandé d'éviter de jeter des restes de nourriture dans le jardin car cela peut entraîner la venue des visiteurs de la faune sauvage, y compris des blaireaux.

EN CAS DE PROBLÈME

Vous pouvez contacter la direction territoriale du Département de la Nature et des Forêts (voir sur : <http://environnement.wallonie.be/dnf>).

Publication gratuite, juin 2017
DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT [DGO3]

Editeur responsable : Briec Quévy
N° vert du Service Public de Wallonie : 1718
Site : www.wallonie.be

Dépliant réalisé pour le Service public de Wallonie par Jérôme Widar (Fourrages Mieux asbl), avec la collaboration de Vinciane Schockert (Ulg), Clotilde Lambinet (Ulg) et Sandrine Liégeois (DNF)

Egalement disponible sur le site http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/degats_blaireau_jardins.pdf

Infographie : O. Stassin - CREA
Photos : Jérôme Widar, sauf 1) Franck Renard, 2) Stéphane Drot, 5) Violaine Fichet, 9) Daniel Misson